

Peut on se désister d'un master pour retenter l'année suivante ?

Par Paolito123, le 26/08/2022 à 13:50

Bonjour,

Je me permet de poster ce message car j'ai besoin de conseils.

J'ai postulé cette année pour un master 1 Meef à Montpellier. D'abord sur liste d'attente, j'ai postulé pour faire assistant d'éducation dans un collège durant l'année 2022-2023

M'étant engagé auprès du collège, et ayant confirmer ma présence dans l'établissement aux alentours du 20 aout, j'ai reçu plus tard un mail m'annonçant que j'étais pris dans mon master.

Cependant, je pense qu'être AED le temps d'un an serait bénéfique dans mon parcours pro. Je me demandais donc si il était possible d'attendre un an pour repostuler dans mon master et si mon désistement du master me porterait préjudice pour l'année suivante ?